

**ARRETE N°3 du 17/04/2020 au 18/05/2020**  
**AN05120200518448**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 23, 23-1 et 41,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises au Centre de Gestion de la Marne par les collectivités et établissements publics du département,

## ARRETE

**Article 1** : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée.

**Article 2** : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion sis 11, Rue Carnot à CHALONS EN CHAMPAGNE et transmis aux Collectivités et Etablissements Publics.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Marne.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicités des arrêtés ».

Fait à Châlons-en-Champagne, le 18 mai 2020



Le Président du Centre,  
Patrice VALENTIN

Maire d'Esternay  
Conseiller régional  
Délégué régional du CNFPT

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Envoyé en préfecture le	Reçu en préfecture le	N° du précédent
V05119106150001	Adjoint adm. principal de 2ème classe	Responsable de la Gestion Scolaire et Périscolaire	Le grade ne convient pas	35h00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHAMPAGNE 51009 Chalons en champagne cedex	18/05/2020	18/05/2020	A. BE3_2020-AR